

**SÉGOLÈNE ROYAL,
MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, MEDDE**

" La COP21 à Paris est un formidable accélérateur "

À quelques jours de la COP21, les enjeux autour de la croissance verte sont plus que jamais d'actualité. Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, fait l'état des lieux de la mise en œuvre de la loi de transition énergétique et nous livre son bilan et ses objectifs.

Propos recueillis
par Nicolas Buchoud

“ LA CROISSANCE VERTE EST UNE DYNAMIQUE QUI REDONNE DU SENS À L'ACTION, QUI VALORISE LES RESSOURCES LOCALES, L'IDENTITÉ DES TERRITOIRES ”

études foncières : Les discussions sur le projet de loi pour la transition énergétique n'ont pas été un long fleuve tranquille : où en est la prise des décrets d'application et comment la loi va-t-elle contribuer à modifier les rapports entre l'État, les collectivités locales, les acteurs économiques et industriels du secteur de l'énergie ?

SÉGOLÈNE ROYAL : La loi de transition énergétique pour la croissance verte a été promulguée le 17 août. Deux mois plus tard, près de la moitié des décrets d'application sont en consultation. Ils concernent le bâtiment, l'économie circulaire, les énergies renouvelables, la stratégie nationale bas-carbone... La révolution est en marche. La perspective

de la COP21 à Paris est un formidable accélérateur. La loi fixe le cap et offre aux élus, aux entreprises, aux citoyens les outils pour agir. Rénover son logement, construire un bâtiment public exemplaire, rouler propre, recycler et valoriser ses déchets, contribuer au développement des énergies renouvelables locales... La loi ouvre des perspectives nouvelles, qui vont profondément transformer notre rapport à l'énergie. J'ai pris soin de l'accompagner de nombreuses mesures et d'actions concrètes pour soutenir toutes les initiatives. Le crédit d'impôt

transition énergétique de 30 % stimule l'activité dans le bâtiment, les nouveaux bonus véhicules électriques de 10 000 € incitent au renouvellement de sa voiture polluante, les appels à projets territoires énergie positive, villes respirables et territoires zéro déchet soutiennent plus de 500 collectivités dans leurs projets pour la transition énergétique et écologique, les appels d'offres pour les énergies renouvelables offrent de nouvelles opportunités aux entreprises, le programme des investissements d'avenir finance l'innovation.

éf : La mise en œuvre de la loi sur la transition énergétique, par exemple dans le cadre d'appels à projets comme les territoires à énergie positive pour la croissance verte, peut-elle créer les conditions d'une nouvelle gouvernance des territoires ?

SR : C'est déjà le cas. Je le constate en recevant au ministère les élus qui sont engagés dans cet appel à projet. La transition énergétique est très mobilisatrice. C'est une démarche positive et qui fédère sur les territoires, qui n'est pas partisane. Chacun peut y contribuer, de la petite commune rurale jusqu'à la grande métropole. La prise de conscience du changement climatique est désormais bien établie et les élus veulent agir. La croissance verte est créatrice d'activité et d'emplois, d'attractivité aussi pour le territoire. C'est une dynamique qui redonne du sens à l'action, qui valorise les ressources locales, l'identité des territoires. Elle s'appuie sur la démocratie



participative qui se développe dans la gouvernance des projets. La loi ouvre de nouvelles opportunités : elle facilite l'investissement participatif dans les énergies renouvelables, la création de sociétés de tiers financement pour les travaux d'économie d'énergie, les plates-formes de la rénovation de l'habitat, la méthanisation agricole. Elle crée de nouveaux lieux et de nouveaux liens.

éf : L'appel à projet pour les territoires à énergie positive de la croissance verte a connu un certain engouement, avec 212 territoires lauréats. Comment, concrètement, l'enveloppe de 500 000 euros par territoire peut-elle « lancer la dynamique de la transition énergétique » ?

SR : C'est une dynamique qui va au-delà du coup de pouce financier. Cet appel à projets reconnaît l'apport essentiel de l'action locale pour réaliser les objectifs que la France porte dans la loi de transition énergétique (diminution de 40 % de nos émissions de GES, baisse de 30 % du recours aux énergies fossiles, part de 32 % des énergies renouvelables dans le mix énergétique national, division par deux de la consommation d'énergie d'ici à 2050). L'appui financier est un déclencheur et un accélérateur, parfois même un révélateur ! Il aide les élus à passer à l'acte, quand ils ont bien souvent des projets mais peu de moyens pour les mener à bien. Il pourra aller jusqu'à 2 millions d'euros

pour les territoires les plus ambitieux, et s'ajoute aux autres financements de la transition énergétique : les prêts de long terme de la Caisse des dépôts, les tarifs d'achats des énergies renouvelables, les aides de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) (notamment le fonds chaleur, le fonds déchets, le fond air, les aides à l'ingénierie...), celles de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) (programme « Habiter Mieux »), le programme des investissements d'avenir qui finance l'innovation, et les certificats d'économie d'énergie. Avec les aides fiscales déjà mentionnées, la boîte à outils est très complète.

“ LE TOURNANT DU DÉVELOPPEMENT SE FERA GRÂCE AUX GRANDS ACTEURS ÉCONOMIQUES, QUI SONT AUJOURD'HUI LES PRINCIPAUX PRÉDATEURS DES RESSOURCES NATURELLES, ET LES PRINCIPAUX POLLUEURS ”

éf : Comment la mise en œuvre de la loi sur la transition énergétique s'effectuera-t-elle dans le contexte de la réforme territoriale ? Le redécoupage des régions, la création des métropoles, cela peut-il constituer un frein à la mise en œuvre de la loi ? Celle-ci peut-elle au contraire contribuer à la modernisation de la gouvernance territoriale en France ?

SR : Les régions sont des acteurs majeurs de la transition énergétique. À la tête de la région Poitou-Charentes, j'ai initié de nombreux projets qui ont permis à ce territoire d'être à l'avant-garde dans la lutte contre le dérèglement climatique. Les nouvelles régions continueront d'agir sur le développement économique et je ne doute pas que leurs stratégies territoriales contribueront à la réalisation des objectifs de la loi. C'est déjà le cas, par exemple, avec les schémas régionaux climat air énergie, les transports, le soutien aux filières locales, notamment les bio-sourcées. Les métropoles ont déjà commencé de se mobiliser sur le grand chantier de l'efficacité énergétique et du transport propre. Elles portent une responsabilité particulière dans la réduction de la consommation d'énergie, notamment dans les logements et les bâtiments publics, dans la lutte contre la pollution et le développement de l'économie circulaire, pour la gestion de l'eau et l'adaptation aux risques.

éf : Quel bilan tirez-vous de l'appel à projets « Villes respirables en 5 ans » ?

SR : J'ai lancé cet appel à projets pour identifier quelques villes « laboratoires » prêtes à s'engager radicalement dans la lutte contre la pollution de l'air, pour pouvoir identifier les bonnes pratiques à généraliser. Ce sont 25 territoires qui ont répondu ! Cela montre que la qualité de l'air est un enjeu particulièrement important pour les élus et les citoyens. Ils sont prêts à changer leurs comportements et à mener des actions fortes, comme l'interdiction de la circulation aux véhicules les plus polluants, le renouvellement systématique des équipements de chauffage défectueux, la modernisation des installations industrielles, la suppression des épandages agricoles aériens, la construction de bâtiments à énergie positive... Ces territoires seront soutenus pour mettre en place des solutions pérennes et efficaces de lutte contre la pollution de l'air, notamment le déploiement des véhicules propres, voitures particulières, et flottes de bus.

éf : La société civile dans les territoires est-elle aujourd'hui suffisamment forte pour favoriser l'appropriation par chacun, par les ménages, par les entreprises, des objectifs de sobriété énergétique, de rénovation énergétique des logements ?

SR : Il ne s'agit pas de savoir si la société est forte, il s'agit de lui donner accès aux solutions, et de l'inciter à modifier ses comportements. La lutte contre le dérèglement climatique ne passera pas uniquement par les technologies de la performance énergétique, du stockage et du captage du carbone, des énergies renouvelables. Les citoyens bien informés et suffisamment soutenus sont souvent prêts à adopter des comportements vertueux, surtout

quand ils sont gagnants, comme avec les économies d'énergie. Le tournant du développement se fera grâce aux grands acteurs économiques, qui sont aujourd'hui les principaux prédateurs des ressources naturelles, et les principaux pollueurs. La dynamique de la croissance verte les encourage à intégrer les externalités environnementales dans leurs choix économiques, et les marchés financiers commencent à valoriser cette stratégie. C'est très encourageant, cela montre que le risque environnemental est désormais partie intégrante du risque financier. Pour les plus petites entreprises, les artisans du bâtiment par exemple, la loi de transition énergétique s'accompagne de soutien à la formation pour développer de nouvelles compétences.

éf : L'article 58 de la loi sur la transition énergétique crée un « droit à l'expérimentation locale afin de permettre au gestionnaire de réseau un service de flexibilité totale ». Cela ouvre vraiment la voie à une approche décentralisée de la gestion des réseaux et des services énergétiques. L'État cherche-t-il par là à accélérer l'innovation et à encourager le rapprochement entre territoires et acteurs industriels de l'énergie ?

SR : La transition énergétique passe par les territoires. Il est indispensable de donner sa chance à l'intelligence des territoires. C'est le fondement du développement durable. Développer des boucles locales, des projets énergétiques territoriaux, c'est valoriser le potentiel des territoires : eau, soleil, vent, biomasse... et rechercher un équilibre entre production et consommation. Cette mesure permet la flexibilité et l'innovation, sans menacer l'équité de traitement et la péréquation nationale, c'est tout l'équilibre trouvé dans la loi pour mettre fin à un modèle énergétique français historiquement très centralisé et trop peu participatif.

éf : Comment voyez-vous la France des territoires et de l'énergie dans 10 ans ?

SR : Il faut être attentif à inclure tous les territoires dans la dynamique de la transition énergétique. Les villes ont des moyens puissants d'agir, mais elles sont aussi besoin d'énergie pour fonctionner, et de nombreux rejets polluants à traiter. Les espaces ruraux et littoraux trouvent dans la transition énergétique une nouvelle attractivité, en tant qu'espaces productifs de toutes les énergies renouvelables, en tant que puits de carbone indispensables au maintien des températures sous la barre des 2 degrés, en tant que ressources pour une alimentation durable, de proximité. Cette complémentarité est essentielle. La France, dans 10 ans, l'aura comprise et intégré. Sa production d'électricité reposera à près de 50 % sur les énergies renouvelables locales, 5 millions de logements seront rénovés et sa consommation d'énergie sera inférieure de 15 à 20 % à ce qu'elle est aujourd'hui. Les bus en ville rouleront électriques ou au biogaz, 10 % des voitures seront propres. Les toitures des centres commerciaux et des usines seront couvertes de panneaux photovoltaïques, et les maisons seront chauffées à l'énergie solaire. Des centaines de milliers d'emplois auront été créés pour ces nouveaux services, ces travaux, et dans les éco-industries. ■

“ EN 2030, LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DE LA FRANCE REPOSERA À PRÈS DE 40 % SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ”



SÉGOLÈNE ROYAL

MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE, MEDDE

Titulaire d'une Maîtrise de Sciences économiques, diplômée de l'IEP Paris et de l'ENA, Ségolène Royal a débuté sa carrière en tant que juge au tribunal administratif de Paris, de 1980 à 1982. Chargée de mission au Secrétariat général de la présidence de la République de 1982 à 1988, elle devient députée des Deux-Sèvres de 1988 à 1992, puis de 1993 à 1997 et enfin de 2002 à 2007. Elle occupe la fonction de ministre de l'Environnement d'avril 1992 à mars 1993, ministre déléguée à l'Enseignement scolaire de juin 1997 à mars 2000, ministre déléguée à la Famille, à l'Enfance et aux Personnes handicapées de mars 2000 à mai 2002. Présidente de la Région Poitou-Charente d'avril 2004 à mai 2014, puis conseillère régionale du Poitou-Charente depuis mai 2014, elle est, depuis avril 2014, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.